

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 709-7

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES
D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 709-7

Règlement 709-7 modifiant le règlement de construction numéro 709 afin d'apporter certaines précisions relatives aux normes des voies d'accès prioritaires, des raccords-pompiers et aux constructions inachevées, délabrées et endommagées

AVIS EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

1. Que le conseil municipal, lors d'une séance générale tenue le 1^{er} avril 2019, le conseil municipal a adopté le projet de règlement numéro 709-7 qui porte le titre mentionné ci-dessus.
2. Qu'une assemblée de consultation aura lieu **le 29 avril 2019 à 19 h** en la salle du conseil de la Maison St-Louis, 35, rue de la Fabrique, Varennes. Au cours de cette assemblée publique, le Maire et le directeur des Services juridiques et Greffier, expliqueront ce projet de règlement, énonceront les conséquences de son adoption et entendront les personnes désirant s'exprimer à ce sujet.
3. **Objet et secteur visé par ce projet de règlement :**

Tout le territoire de la Ville

L'illustration des zones peut être consultée au bureau de la municipalité ou sur le site internet de la ville à <http://www.ville.varennes.qc.ca/citoyens/avispublic>.
4. Que ce projet de règlement ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.
5. Que ce projet de règlement est disponible pour consultation au bureau du greffier aux heures régulières de bureau.

Donné à Varennes, ce 15 avril 2019.

*Le directeur des Services juridiques et greffier,
Me Marc Giard, OMA*

